



Nidda

Michna 10 - Chapitre 9

הֵיטָה לְמוֹדָה לְהִיּוֹת רוֹאָה יוֹם חֲמִשָּׁה עָשָׂר וְשִׁנְתָּה לְהִיּוֹת רוֹאָה
לְיוֹם עֶשְׂרִים, זֶה וְזֶה אֲסוּרִין. שִׁנְתָּה פְּעָמִים לְיוֹם עֶשְׂרִים, זֶה וְזֶה
אֲסוּרִין. שִׁנְתָּה שְׁלֹשׁ פְּעָמִים לְיוֹם עֶשְׂרִים, הֵתֵר חֲמִשָּׁה עָשָׂר
וְקִבַּעַה לָּהּ יוֹם עֶשְׂרִים, שְׂאִין אִשָּׁה קוֹבַעַת לָהּ וּסֹת, עַד
שֶׁתִּקְבַּעְנָה שְׁלֹשׁ פְּעָמִים {כֹּה}. וְאִינָה מְטַהֶרֶת הַוּסֹת, עַד
שֶׁתַּעֲקֹר מִמֶּנָּה שְׁלֹשׁ פְּעָמִים {כּו}:

Si elle a l'habitude de voir régulièrement [du sang] le quinzième jour [du mois], et qu'elle change de vision le vingtième jour, ce [jour] et ceux-là lui sont interdits. Si elle change de vision le vingtième jour deux fois, ce [jour] et ceux-là lui sont interdits. Si elle change de vision le vingtième jour trois fois, le quinzième jour lui est permis, et elle s'est fixé le vingtième [comme période de son cycle menstruel], car une femme ne peut établir un cycle menstruel pour elle-même qu'en l'établissant trois fois. Et elle ne peut être purifiée de son cycle menstruel qu'une fois qu'elle en est débarrassée [c'est-à-dire qu'il ne se produit pas comme prévu] trois fois.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions